

AVIS DE PUBLICITE ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2026 LISTES ELECTORALES

Font l'objet du présent affichage les listes électorales dressées pour élire les représentants du personnel appelés à siéger :

- aux **Commissions Administratives Paritaires** pour les catégories A, B et C,
- à la **Commission Consultative Paritaire**

Pour ces scrutins, toute demande et réclamation aux fins d'inscription ou de radiation sur les listes susvisées devront être formulées, par écrit, auprès de Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine Maritime au plus tard le mardi 13 octobre 2026 à 00h59, délai réglementaire de rigueur.

Le Président
Christophe BOUILLON



Le courrier doit être adressé à Monsieur le Président du Centre de Gestion.